

RECU PRÉFECTURE

- 3 AVR. 2026

CONTRÔLE LÉGALITÉ

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
TREVIEN - COMMUNE

Séance du vendredi 27 mars 2026

Délibération N° DE_009_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 23/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Julien CARIVENC.

Présents : Julien CARIVENC, Christel CASTE, Raymond ANDRES, Annie CALMELS, Pascale CASSELEUX, Alain DAVID, Roseline CRESTE, Philippe GAYRARD

Représentés : Christophe CLAUS représenté par Alain DAVID, Peter MCMASTER représenté par Julien CARIVENC, Aurélie LACOSTE représentée par Pascale CASSELEUX

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Roseline CRESTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DELEGUES SIERC

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Carmausin (SIERC), en vigueur depuis le 25 juillet 2022,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que l'article 3 des statuts du SIERC prévoient que «Le S.I.E.R.C. est administré conformément à la loi par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées, à raison de deux délégués par commune, conformément à l'article L.5212-7 du code général des collectivités territoriales.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux

DE_009_2026

délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune de Le Ségur au sein du SIERC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner comme délégués titulaires au SIERC :

- **M. Julien CARIVENC**
- **Mme Annie CALMELS**

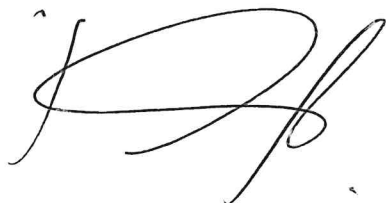
et comme délégués suppléants au SIERC :

- **M. Philippe GAYRARD**
- **M. Alain DAVID**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julien CARIVENC
Président de séance



Roseline CRESTE
Secrétaire de séance

